

AR Prefecture

046-214601304-20230403-D_2023_19-DE
Reçu le 04/04/2023

COMMUNE DE GREZELS

Séance du 03 avril 2023

Date de la convocation: 28/03/2023

Membres en exercice : 11

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien PEREZ

Présents : 9

Quorum atteint : oui

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Sébastien PEREZ, Maurin BERENGER, Agnès CHAPELET-VOYE, Serge LEVERGEOIS, Monique RIVIERRE, Patrick JOUCLAS, Quentin FOURNIÉ, Marianne PEROCHEAU, Valérie JAMPIERRE

Représentés: Christine COGNÉ par Serge LEVERGEOIS

Excusés:

Absents: Arnaud JAECKEL

Secrétaire de séance: Valérie JAMPIERRE

Objet: Bâches DECI : financement complémentaire - D_2023_19

Vu la délibération 2023_08 du 13 février 2023 concernant le projet de bâches à incendie et la demande de financement,

Monsieur le maire rappelle au conseil le projet d'installation de 6 bâches destinées à des réserves d'eau dans le cadre de la lutte contre l'incendie. Chaque installation comprendra une bâche, un terrassement, un grillage et un portillon.

La SAUR nous a présenté un devis pour des bâches avec aspiration déportée : 12 244.00 € HT soit 73 464.00 € HT pour 6 bâches.

Monsieur le maire rappelle que plusieurs dossiers de subventions ont été déposés auprès de l'Etat, au titre de la DETR, et auprès du Département, au titre du FAST. La subvention de l'État au titre de la DETR est remplacée par un financement au titre du fonds vert, pour 50% du montant prévisionnel. Monsieur le maire propose de modifier la demande de financement en ce sens auprès de la Préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- choisit d'installer 6 bâches avec aspiration déportée pour un montant de 73 464.00 € HT
- adopte le plan de financement tel qu'il suit :

1 – Dépenses : 73 464.00 € HT

2 – Recettes : - Subvention de l'État au titre du fonds vert (taux 50 %) : 36 732.00 €
- Subvention Département du Lot au titre du FAST (taux 20 %) : 14 693.00 €
- Autofinancement (taux 30 %) : 22 039.00 €
TOTAL HT : 73 464.00 €

- autorise M. le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;
- dit que les crédits seront prévus au budget;
- sollicite les aides du Département du Lot pour le financement de cette opération;
- sollicite les aides de l'État pour le financement de cette opération.

Le maire de GRÉZELS,
Sébastien PEREZ

Le/la secrétaire de séance,
Valérie JAMPIERRE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 04/04/2023
et publié ou notifié
le 07/04/2023

1

